



Caractéristiques techniques :



- Signalétique en PVC aux couleurs contrastées permettant le respect de la mise aux normes accessibilité.
- Fond en PVC avec texte et flèches en relief
- Possibilité d'option braille avec billes de brailles en acier inox incrustées.
- Fixation murale par adhésif déjà posé au dos de la plaque
- Idéale pour être collée à la sortie des ascenseur ou des escaliers pour aider les individus à retrouver leur chambre d'hôtel
- Dim. H 200 x L 300 mm

Conditions d'utilisation :

Utilisation en intérieur.

Collage de la plaque sur surface lisse

Conditionnement :

Vendu à l'unité

Loi Accessibilité :

Plaque de porte conforme à la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour "*l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées*", imposant une mise en accessibilité dans tous les Etablissement Recevant du Public privés et publics d'ici 2015.

Pour être conformes, les plaques de porte doivent être positionnées à une hauteur comprise entre 0,90 et 1,30 m pour une lecture facile pour tous : aussi bien assis que debout.

